



# Mairie Saint Germain du Puch

Téléphone : 05.57.24.51.18

E-mail : mairie.de.stgermain@orange.fr

## ARRÊTÉ PRONONCANT LA LISTE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON CARRÉS D/E

Le maire de la commune de SAINT GERMAIN DU PUCH informe les descendants ou successeurs des concessions :

- *ARDOUIN carré D emplacement 23 (anciennement 182)*
- *BERGER carré D emplacement 24 (anciennement 181)*
- *MENERET / CASTAING carré D emplacement 25 (anciennement 180)*
- *FAMILLE INCONNUE carré D emplacement 26 (anciennement 179)*
- *BLANC carré D emplacement 70 (anciennement 447)*
- *SALOMON carré D emplacement 90 (anciennement 445)*
- *JANTON carré D emplacement 91 (anciennement 446)*
- *FAMILLE INCONNUE carré D emplacement 92 (anciennement 447)*
- *BAUDUIN (BOUDOUIN) carré D emplacement 93 (anciennement 448)*
  
- *GAUSSENS / LAFON / AUDINEAU carré E emplacement 87 (anciennement 55)*

Avaient été délivrées dans le cimetière communal de SAINT GERMAIN DU PUCH, par application des articles L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le 18 décembre 2023 à 10 heures, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions, et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Saint Germain du Puch,  
Le 27 octobre 2023

**Michel LAVEAU**  
**Adjoint au Maire en charge du Cimetière**

